

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – 2026

J-Décoration – Indépendant
TVA BE 0835.271.849

1. Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à tous devis, travaux et factures émis par J-Décoration.
Toute commande implique l'acceptation des présentes conditions.

2. Offres et devis

Les devis sont valables 60 jours calendrier. Les prix s'entendent hors TVA sauf mention contraire.
Tout travail supplémentaire fera l'objet d'une facturation complémentaire.

3. Révision des prix

En cas d'augmentation imprévisible du coût des matériaux, charges ou taxes, les prix pourront être adaptés conformément à la législation belge.

4. Conditions de paiement

4.1 Travaux réalisés pour un client direct

40 % d'acompte à la commande pour tout chantier supérieur à 1.750 € HTVA. Un deuxième acompte de 30 % est exigible au milieu du chantier. Le solde est payable au comptant à la fin des travaux, sauf convention écrite contraire.

4.2 Travaux réalisés en qualité de sous-traitant

Lorsque J-Décoration intervient en qualité de sous-traitant, les factures sont payables à 30 jours calendrier date de facture, sauf accord écrit différent. Ce délai est applicable indépendamment du paiement ou non de l'entrepreneur principal par le maître de l'ouvrage. Aucune clause subordonnant le paiement à l'encaissement préalable par l'entrepreneur principal (clause « pay-when-paid » ou « pay-if-paid ») ne peut être opposée à J-Décoration sans accord écrit exprès.

5. Retard de paiement

Après mise en demeure et délai de 14 jours : intérêts au taux légal + indemnité forfaitaire conforme au Code de droit économique.

6. Suspension des travaux

En cas de non-paiement, les travaux peuvent être suspendus après notification écrite.

7. Délais d'exécution

Les délais sont indicatifs et prolongés en cas de force majeure, intempéries, modifications ou retard d'autres corps de métier.

8. Réception des travaux

Toute réclamation doit être formulée dans les 8 jours calendrier suivant la fin des travaux.

9. Responsabilité

La responsabilité est limitée aux dommages directs prouvés et au montant du chantier concerné.

10. Garantie

Les produits sont garantis selon les conditions du fabricant.

11. Réserve de propriété

Les matériaux restent la propriété de J-Décoration jusqu'au paiement complet.

12. Annulation du devis après signature

+30 jours : 10 % avant commencement du chantier. 15 à 30 jours : 20 % avant commencement du chantier. -15 jours : 30 % avant commencement du chantier. Si travaux commencés : paiement des prestations exécutées + matériaux.

13. Protection des données

Les données sont traitées conformément au RGPD.

14. Litiges

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes conformément à l'article 16.

15. Intervention en qualité de sous-traitant – Action directe

La relation contractuelle existe exclusivement entre J-Décoration et l'entrepreneur principal. Conformément au droit belge, J-Décoration dispose d'un droit d'action directe contre le maître de l'ouvrage. Le défaut de paiement du client final ne peut justifier un retard de paiement envers J-Décoration. En cas de non-paiement : suspension des travaux, action directe, exigence de garanties. La responsabilité est limitée aux travaux spécifiquement confiés.

16. Compétence territoriale et droit applicable

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Pour les clients professionnels : tribunaux de l'arrondissement du siège de J-Décoration. Pour les consommateurs : application des règles impératives belges.

17. Clients professionnels et consommateurs

Les clients professionnels acceptent expressément les présentes conditions. Pour les consommateurs, les dispositions impératives du Code de droit économique prévalent.